

DIEPAT/19-816-1136 du 27/05/2019

APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires et non titulaires de catégorie B

Dossier suivi par : M. LAAYSEL - Chef du bureau 3.01 - Tel : 04 42 91 72 28 - sofian.laayssel@ac-aix-marseille.fr
- Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **30 juin 2019** par voie électronique à

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE :
Responsable Gestion Investissement

Académie d'Aix Marseille
Rectorat

Le poste est vacant à compter de la rentrée scolaire 2019

I. Description du poste :

- Fonction à assurer : Responsable de la gestion des crédits d'investissement de l'académie.
- Grade : **B + titulaires et non titulaires**

II. Régime indemnitaire :

- Groupe IFSE : Groupe 2

III. Nombre de personnes encadrées : 3

IV. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie d'Aix Marseille
- Lieu d'affectation : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille - Site Paye -
- Service d'affectation : Direction de l'enseignement supérieur DESR

V. Environnement de l'emploi :

Dans le cadre de la réforme territoriale, l'académie d'Aix Marseille, académie de Région, est en cours de structuration. Positionné auprès de la DESR, il travaille en étroite collaboration avec la Division des Budgets académiques. Cet environnement a vocation à évoluer : L'académie a pour cible de construire un pôle d'expertise régional autour de la ressource et de la dépense d'investissement.

Périmètre : Programmes 214 Investissement, 723, 150 et 231 en qualité de responsable de BOP ou d'Unité opérationnelle selon les programmes.

Interlocuteurs :

Interne : SG adjoint, Chef de Division des budgets académiques, réseau des gestionnaires financiers HT2 en UO (Rectorat, DSDEN), DESR (chef de division, chargés d'opérations).

Externe : Ministère (DAF, DGESIP), Préfectures de région, de département, DRFIP, Universités et collectivités territoriales.

Logiciels utilisés : CHORUS- WORD – EXCEL – PLACE – BI.

VI. Description de la fonction :

Sous l'autorité d'un chef de division, le responsable de la gestion financière du périmètre des investissements exerce des fonctions au sein d'une équipe de 3 personnes au total. Le périmètre concerne les BOP 723 Inv, 214 Inv, 150 Inv et 231 Inv. Ses missions sont variées et ses activités s'organisent sur l'intégralité de la chaîne ressources/ dépenses d'investissement avec recherche de cohérence de bout en bout de celle-ci.

Préparation budgétaire, responsable des engagements juridiques sur un périmètre donné, certificateur de service fait, créations des demandes de paiement, suivi budgétaire du périmètre afférent aux investissements.

L'architecture organisationnelle sera amenée à évoluer en lien avec la réforme territoriale. La collaboration avec la Division des Budgets Académiques (DBA) en particulier sur les aspects budgétaires est essentielle.

Missions principales :

1) Préparation budgétaire sur le périmètre en lien avec l'Ingénieur Régional de l'Équipement IRE

- 1.1 Recueil des informations, recensement et préparation des informations budgétaires auprès des acteurs concernés.
- 1.2 Lien avec les chargés d'opération et la Division des budgets académiques

2) Suivi des dépenses et recettes

- 2.1 Suivi budgétaire et mise à jour des tableaux de bord notamment pour les rencontres avec le Contrôleur budgétaire en région.

3) Opération de fin de gestion

- 3.1 Bascule des Engagements juridiques, des charges à payer et des provisions.

4) Responsable des EJ :

Selon les périmètres,

- 4.1 Créer et/ou valider les EJ.
- 4.2 Créer et/ou certifier les services faits au fur et à mesure de la réalisation des travaux.
- 4.3 Faire créer et/ou valider les demandes de paiement (DP) y compris dans le cadre des subventions
- 4.4 Suivre budgétairement les BOP 723, 214 Inv, 150 Inv et 231 Inv.
- 4.5 Mettre en œuvre des activités de maîtrise du risque dans le cadre du CIC.

5) S'assurer de l'application de la réglementation en matière de marchés de travaux :

- 5.1 Evaluer les pratiques académiques et mise en place d'une harmonisation des pratiques régionales.

6) Développer une démarche qualité :

- 6.1 Mettre en place et rédiger les procédures afférentes au périmètre des marchés de travaux et des crédits d'investissement.
- 6.2 Mettre en place la dématérialisation avec les fournisseurs et développer la nouvelle procédure afférente.
- 6.3 proposer tout dispositif innovant permettant d'améliorer le CIC et les opérations de traçabilité :
- 6.4 Participer dans une démarche plus transversale aux réunions de travail où le périmètre Investissement est concerné.
- 6.5 Renseigner toutes enquêtes relatives au périmètre.

VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Bonne connaissance des principes fondamentaux de la LOLF et des finances publiques.

Connaissance des principes du contrôle interne comptable

Bonne connaissance / maîtrise des progiciel et applications (Chorus, Pack office, ...)

Très bonne connaissance des marchés de travaux.

Qualités requises : rigueur et méthode dans le travail, capacité d'analyse et de synthèse, adaptabilité aux réformes pouvant impacter le périmètre des BOP, réactivité.

VIII. Contraintes particulières :

- Nécessité de traiter un champ en cours de transformation,
- Volumétrie des dossiers,
- Respect des calendriers notamment en fin d'exercice budgétaire,

IX. Publication - Contact - Autres informations:

Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier de candidature avant le 30 juin 2019 par voie électronique à

A Monsieur le recteur de l'académie d'Aix Marseille

Place Lucien Paye 13 621 Aix en Provence cdx 01

A l'attention de Monsieur le Chef de la DIEPAT (ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront être assorties :

D'un CV,

D'une lettre de motivation,

De la copie du dernier arrêté de promotion,

Des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel.

Les candidatures seront transmises par voie hiérarchique.